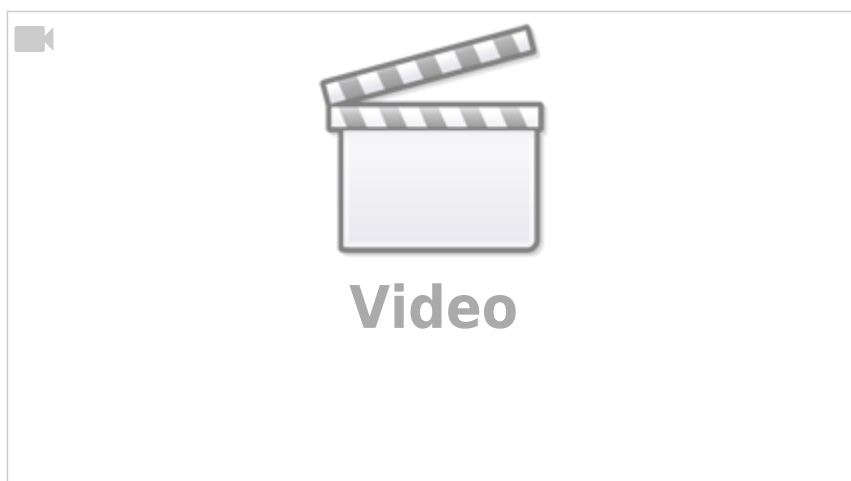


Avancement



Gestan permet d'enregistrer l'avancement des chantiers, en se basant sur les devis ou les commandes qui lui correspondent.

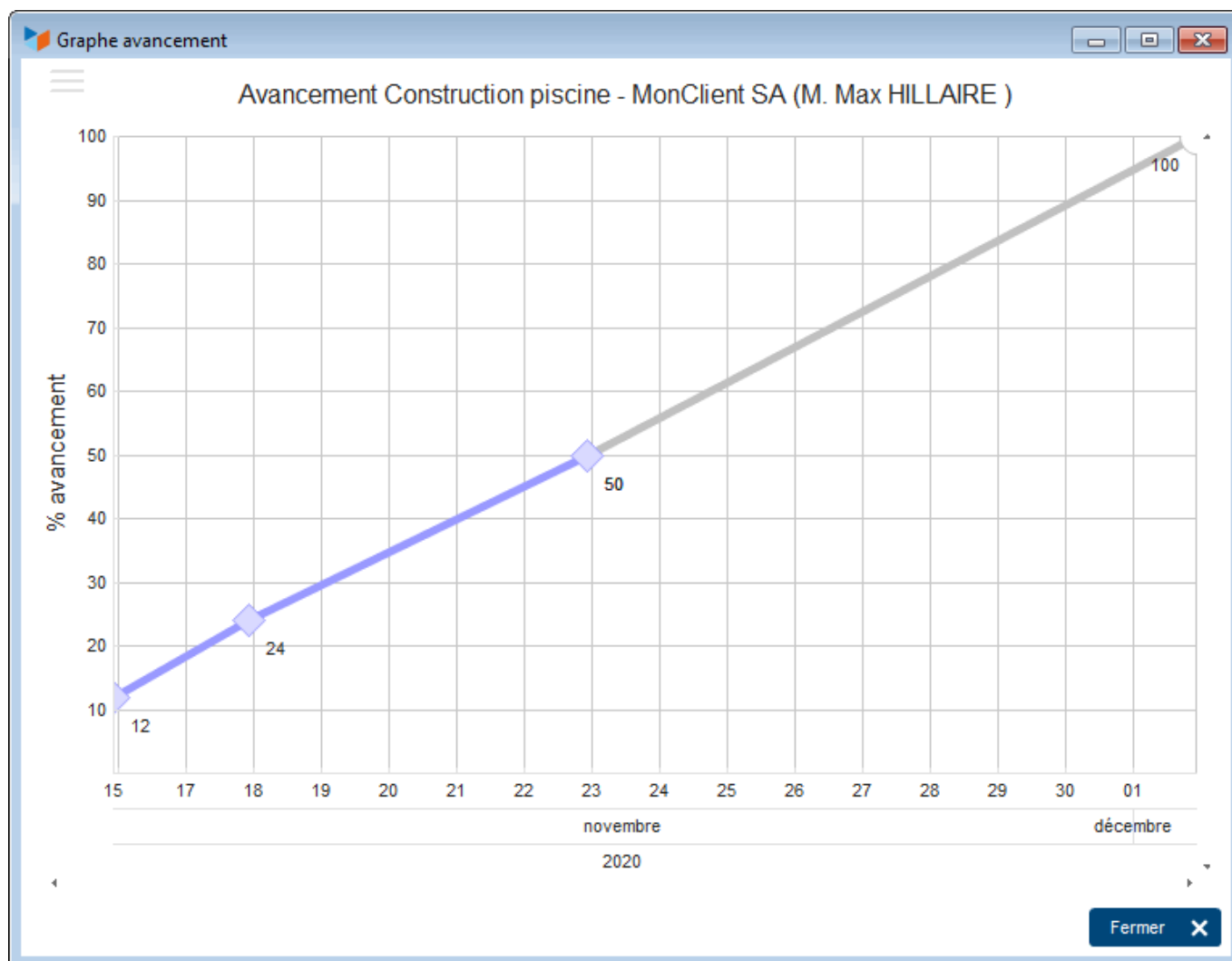
Il devient alors possible de générer une facture correspondant à la situation d'avancement enregistrée.



Utilisation de l'écran

Pour activer la gestion des chantiers, utilisez la combo **Chantier** du [paramétrage général](#).

Accès : *Suivi clients* → *Avancement chantiers*



Le bouton **Grappe** permet d'afficher le graphe de l'avancement du chantier. La partie grise du graphe représente la période entre le dernier point d'avancement affiché, et la date probable d'achèvement du chantier, compte tenu du rythme de l'ensemble des points d'avancement enregistrés.

Facture d'avancement

Dès lors qu'un avancement est enregistré, vous pouvez procéder à la facturation de la situation d'avancement, à l'aide du bouton **Facturer**.

Vous pouvez facturer **toutes les lignes**, ou seulement les lignes pour lesquelles la quantité à facturer est supérieure à 0 (c'est à dire toutes les lignes avec une quantité non nulle, et un avancement non nul depuis la dernière situation d'avancement).

N/Ref : Facture 10-10-4 du 22/11/2020

Situation au 05/11/20 - Avt. 35.78 % 1

Cdts règlement : A réception

À régler avant le : 29/11/20

Presta MO	Qté	PU HT	% TVA	HT
[MO01] Avancement 100% Excavation et fondations 2	20,00	100,00	20,00	2 000,00
[MO01] Avancement 0% Mise en carrelage	0,00	100,00	20,00	0,00

Produits	Qté	PU HT	% TVA	HT
[BETON] Avancement 25% Béton	7,50	10,00	20,00	75,00
[CARR] Avancement 0% Carrelage	0,00	10,00	20,00	0,00

Dans la facture produite :

- La nature de la facture 1 sera renseignée par le libellé du point d'avancement
- Chaque ligne de facture portera la mention de l'avancement de la ligne 2

Acompte et factures d'avancement

Admettons que vous gérez les chantiers à partir des commandes clients. Pour un chantier, vous demandez un acompte de 40%. Comment le faire avec Gestan ? Très simple (comme toujours !).

- Commencez par enregistrer votre commande, avec l'acompte de 40% et transmettez-la à votre client
- Dès le versement de l'acompte, vous pouvez l'enregistrer sur la commande, et éventuellement émettre un récépissé de paiement pour votre client (via le menu contextuel de la liste des écriture)
- Vous pouvez saisir autant de situations d'avancement que vous le souhaitez. Mais vous ne pourrez facturer l'avancement que dès lors que l'avancement du chantier dépassera le pourcentage d'acompte demandé. Dans notre exemple, par exemple vous avez enregistré une situation à date, qui calcule un avancement général de 25%. Vous ne pourrez pas facturer cet avancement.
- Plus tard, vous enregistrez une situation à date, qui calcule un avancement à 50% de votre chantier. Vous pourrez alors faire une première facture de situation. Sur cette facture, la mention de l'acompte général à 40% ne sera pas mentionnée, mais le paiement précédent de l'acompte sur la commande sera bien mentionnée. Le solde à recevoir s'élèvera ici à la différence entre le montant de l'acompte et le pourcentage d'achèvement, soit 10% du total.



Facturation : éléments communs

- Acomptes-Arrhes
- Assistant de création d'entête
- Configurateurs Produit
- Facturation : éléments communs
- Généalogie des pièces
- Génération de pièces fournisseur à partir de pièces client
- Intermédiation (cas pratique)
- Liaisons des pièces
- Ligne pourcentage
- Numérotation des pièces
- Options spécifiques
- Retenues de garantie
- Surtaxes diverses

Facturation : Facturation client

- Avancement
- Avoirs client
- Bons de livraison (BL)
- Certification numérique des factures
- Commandes client
- Devis
- Echéancier de facturation
- Factur-X
- Facturation client : éléments communs
- Facturation horaire
- Factures client
- Factures d'acompte
- Factures sous échéancier
- Feuille de marge
- QR-Facture
- Relance facture
- Suivi détaillé des commandes client

Depuis :
<https://wiki.gestan.fr/> - **Le wiki de Gestan**

Lien permanent:
<https://wiki.gestan.fr/doku.php?id=wiki:v15:facturation:client:avancement>

Dernière mise à jour : **2023/07/22 01:31**

